



Cordemais, le 19 juin 2020

Conseil Municipal



Garder un oeil sur Cordemais

La vidéoprotection est un projet en cours depuis plusieurs années maintenant, dont la finalité approche à grand pas pour la première phase. Alors élu de la minorité, Daniel GUILLÉ y avait totalement adhéré. De plus, pendant la campagne électorale, il a pu constater que beaucoup de Cordemaisiens y sont favorables. C'est pourquoi vos élus sont satisfaits qu'il soit opérationnel avant la fin de l'année.

Des sites stratégiques

Aussi, Thierry GADAIS et André LANCIEN, adjoints au Maire, accompagnés d'Éric RABUSSIER, co-directeur en charge du pôle technique de Cordemais, ont arpenté dernièrement la commune pour repérer les sites où les caméras sont prévues.

13 caméras en tout devraient donc être installées sur 9 lieux de la commune, à savoir :

- La mairie,
- La place de l'église (en direction des commerces),
- Le parking de l'école Pierre et Marie Curie,
- Les abords de la piscine (city park, skatepark),
- L'hippodrome,
- Le port,
- La rue de la Chaussée,
- Kert Batz,
- Le rond-point du Calvaire.

Ces lieux ont été choisis stratégiquement, avec les conseils de la gendarmerie : certains en raison des actes de vandalisme constatés, d'autres parce qu'ils sont des axes de passage incontournables pour entrer ou sortir de la commune.

Un PC de supervision

Les images tournées par les 9 caméras atterriront simultanément en live sur un écran situé dans le bureau sécurisé prévu à cet effet. Toutes les images filmées seront sauvegardées sur un serveur dédié et seront supprimées intégralement au bout de 15 jours, conformément à la loi de protection des données relatives à la vie privée.

Une installation spécialisée

La société Vendée Sécurité a été retenue pour la fourniture et la pose des caméras. Les travaux et la mise en service devraient intervenir dans le courant du dernier trimestre de cette année. Le coût total avoisine les 220 000 € TTC, maintenance comprise pendant 5 ans. Il ne reste plus qu'à finaliser l'agrément auprès de la Préfecture. Le dossier de la commune doit être étudié par le Préfet avant la fin du mois de juin.

Ceci est une première étape ; vos élus vont pouvoir poursuivre la réflexion sur un nouveau projet destiné à étendre le système de sécurité pour, ainsi, garder un œil sur la commune.